

## Vers un vote majorité contre opposition à la commission Kazakhgate ?

PARLEMENT La commission d'enquête est entrée dans la dernière ligne droite

**D**ès le départ, on savait qu'il fallait dépasser les frontières des partis dans cette enquête. Je constate que certains n'y sont pas arrivés et je le regrette amèrement. » La sentence est signée du président de la commission d'enquête parlementaire sur la transaction pénale, le SPA Dirk Van der Maelen. Alors que la commission est entrée dans la dernière ligne droite, l'optimisme n'est manifestement pas de rigueur parmi les 17 commissaires. Le consensus s'éloigne.

Ces dernières semaines, les réunions de la commission se sont multipliées. Objectif : mettre la dernière main au rapport final, fruit d'un travail de près d'un an et demi sur l'affaire dite du « Kazakhgate ».

La mission de la commission d'enquête était triple : étudier dans quelles conditions le milliardaire Patokh Chodiev et son associé ont pu obtenir des passeports belges ; disséquer la procédure parlementaire qui a abouti au vote de la loi sur la transaction pénale ; surtout, essayer de savoir si la France s'est immiscée dans le processus législatif belge pour arranger la vente d'hélicoptères de combat au Kazakhstan. C'est « l'affaire » Armand De Decker.

Sur le premier point, les députés sont en passe de trouver un consensus. Leurs travaux ont notamment établi un manque de communication dans le chef de la Sûreté de l'Etat. Chodiev et Ibragimov, deux des membres du fameux « trio Kazakh » qui ont bénéficié d'une transaction pénale, n'auraient sans doute pas dû jouir d'une naturalisation expresse, à la fin des années 1990.

Les deux autres axes de travail sont nettement plus sensibles. Dans la version préparatoire du rapport, les paragraphes mis entre parenthèses, c'est-à-dire qui devront faire l'objet d'un ultime vote des commissaires, se sont multipliés, rapporte-t-on de sources concordantes.

Côté majorité, on préfère souligner les avancées obtenues : « Nous avons travaillé énormément. En près d'un an et demi nous avons effectué près de cent auditions. Nous avons tâché d'être les plus consensuels possibles et nous avons d'ailleurs obtenu un grand nombre d'accords, insiste David Clarinval (MR). Certes, il reste quelques "parenthèses" dans ce rapport et je crains fort que les positions de certains commissaires ne laissent pas entrevoir un accord à l'unanimité. Mais, à 90 %, nous avons obtenu un consen-

sus. »

« De consensus, il n'y aura pas ! », parient à l'inverse plusieurs membres de l'opposition que nous avons interrogés. L'un d'entre eux est plus nuancé (ou optimiste) : « Attendons le début du vote sur les amendements, ce lundi. On se rendra vite compte s'il y a deux visions du dossier. » Notre interlocuteur le concède, pourtant : « L'appréciation des faits issus de notre enquête, et donc les recommandations qui en découlent, sera délicate. »

**« De consensus, il n'y aura pas ! », parient plusieurs membres de l'opposition**

C'est le spectre d'un échec « façon Panama Papers » qui plane sur la Chambre : la commission spéciale mise sur pied pour lutter contre la grande fraude fiscale avait accouché, fin 2017, de recommandations votées majorité contre opposition. Il reste quelques heures de débat aux parlementaires pour éviter un nouvel écueil. Les votes finaux devraient intervenir au mieux mercredi. Le rapport doit être présenté en séance plénière à la Chambre après les vacances de Pâques. ■

LOUIS COLART